

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES CONGRÉGATIONS

Je viens de lire dans un journal réactionnaire, sous le titre « Fortunes ! » un article consacré aux biens possédés par les Petites Sœurs des pauvres. D'après le relevé officiel, la valeur de ces biens s'élèverait à une somme importante qui, suivant ce confrère ne rapporte aucun revenu, et est imposée comme si les immeubles étaient loués à 5 pour cent. Notre confrère affirme, et nous ne sommes nullement dans l'intention de le contredire, que les immeubles des Petites Sœurs sont utilisés pour le bien de milliers de vieillards. Ce sont des affirmations que nous ne contestons point, pas plus d'ailleurs que les services rendus par cette Association, une des plus intéressantes, à coup sûr, de celles dont les conditions d'existence vont être prochainement modifiées.

Et à ce propos, notre confrère dit que le gouvernement de la République a fait dresser la statistique des biens des congrégations pour « empêcher les congrégations d'exister ». En quoi l'existence des congrégations est-elle menacée ? Que leur demande-t-on que l'on n'ait pas le droit d'exiger d'elles ?

Il y a un certain nombre de principes généraux pouvant servir de base à la réglementation du droit d'association. Nous les donnons ici, tels qu'ils ont été formulés par deux industriels MM. Baudoux et Henry Lambert :

1<sup>o</sup> Désignation nette de l'objet du contrat ; détermination de la durée de la Société ; obligation pour la Société de fournir les noms de ses membres ;

2<sup>o</sup> Cause licite dans l'obligation ;

3<sup>o</sup> Possession permanente par chacun des associés de sa quote-part de l'avoir commun.

4<sup>o</sup> Liberté pour chacun des associés de sortir du groupe en emportant sa quote-part de l'avoir commun.

C'est l'application aux associations de l'article 815 du Code civil.

« Nul n'est tenu de rester dans l'indivision ; »

5<sup>o</sup> Détermination d'une procédure de liquidation, nécessitant une tenue de livres, une comptabilité, des inventaires ;

6<sup>o</sup> Détermination d'une procédure de dissolution volontaire ;

7<sup>o</sup> Liquidation obligatoire et périodique. Aucun bien n'est soustrait à la circulation ;

8<sup>o</sup> Un testament ne peut investir une personnalité juridique d'une propriété perpétuelle. Des morts ne peuvent conserver sur des biens existants des droits supérieurs à ceux des vivants ;

9<sup>o</sup> La fiction de la personnalité civile doit disparaître pour les associations privées. Qu'elles aient ou non le gain pour objet, elles doivent être constituées sur les principes qui servent de base à la constitution des sociétés commerciales.

Ce sont là des règles qui découlent naturellement de nos lois civiles ; ce sont elles qui régissent les associations civiles, commerciales ou autres ; elles sont le droit commun.

Donc, si l'application de ces principes met en péril l'existence des congrégations, c'est

que celles-ci se sont mises, par leur constitution, en dehors du droit commun ; et, si elles ne peuvent s'y conformer sans périr, elles avouent elles-mêmes qu'elles n'ont pas de place dans notre société, à moins d'y jouir d'une législation d'exception.

Nous ne voyons pas, quant à nous, pourquoi exception serait faite, et au nom de quel principe, en un pays de liberté où la loi doit être égale pour tous. Quelques services que puissent rendre d'ailleurs, même les Petites Sœurs des pauvres, elles ne peuvent être fondées à réclamer comme due une mesure de faveur.

P. B.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier 1901

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur les associations.

M. Piou, député de St-Gaudens, a la parole. L'orateur de la droite essaye de combattre la thèse soutenue à la séance précédente par M. Viviani.

Il défend les congrégations, et trouve excessif qu'on leur applique un régime que ne subissent pas les francs-maçons, les associations socialistes, etc.

Il dit que les congrégations restent à leur place et qu'elles ne s'immiscient jamais dans les affaires du gouvernement.

C'est, dit M. Piou, contre la propagation de la foi qu'est faite cette loi, et il termine en s'écriant que jamais on ne parviendra à la détruire.

M. Piou est vivement applaudi par ses amis de la droite.

M. Trouillot, rapporteur de la loi sur les associations, monte à la tribune pour défendre son rapport.

Il développe l'œuvre que la commission a cherché à accomplir.

Cette œuvre, dit-il, vise à donner à la France cette liberté d'association dont elle demeure toujours privée, même après trente ans de République.

M. Trouillot s'attache ensuite à montrer l'action funeste des moines et des jésuites, dont il fait connaître la fortune qui s'élève à plus de 1 milliard 100 millions.

Il examine le rôle des congrégations dans l'enseignement, et l'influence néfaste exercée par elles, par les jésuites, sur la presse, le commerce, l'industrie.

Et au milieu des applaudissements de la gauche, M. Trouillot termine par ces éloquentes paroles :

« Eh bien ! nous ne voulons pas que le cléricalisme triomphe, que son esprit de domination nous assujettisse ; nous ne voulons pas tomber sous le joug de la congrégation, sous les ordres du général des Jésuites, et nous ne le voulons pas, parce que nous voulons sauver en même temps que notre liberté, les traditions nationales et françaises que menace l'internationalisme congréganiste. En votant la loi, la Chambre travaillera à sauver ses traditions nationales. Elle fera œuvre bonne aussi en consacrant à une œuvre de haute portée sociale, à la caisse de retraites des travailleurs, les biens des congrégations qui n'auront pas voulu se soumettre aux lois. Cette loi s'inspire des traditions de Gambetta et de Ferry, et, en reprenant ces traditions, nous ne faisons œuvre ni de jacobins ni de sectaires. Reprenons la guerre contre l'ultramontanisme et décidons que, désormais, la loi sera par tous respectée. (Triple salve d'applaudissements sur tous les bancs de gauche). »

L'orateur est vivement félicité.

La séance est levée.

Séance du 18 janvier 1901

M. Firmin Faure pose une question au ministre du commerce au sujet des transports pour l'Algérie.

Il demande comment et pourquoi les trois compagnies subventionnées qui font le service postal entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont pu être autorisées à majorer leur fret de 10 0/0.

M. Millerand répond et donne des explications suffisantes et l'incident est clos.

M. Dejeante dépose une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à interdire les prières publiques ordonnées par l'archevêque de Paris à l'occasion de la rentrée des Chambres.

M. Monis répond que l'archevêque n'a envoyé aucune convocation aux autorités et qu'il est de son droit d'organiser les cérémonies et prières comme il l'entend.

M. Dejeante demande l'urgence pour sa proposition, mais elle est repoussée par 317 voix contre 151.

M. Morel a la parole pour développer son interpellation au sujet de la crise intense du tissage des soieries pures ; il demande qu'il soit remédié à la misère des ouvriers tisseurs.

M. Morel propose comme remède le relèvement du tarif douanier.

M. Dubief combat la proposition de M. Morel, disant que les doléances de l'industrie lyonnaise sont fort exagérées.

M. Krauss soutient la proposition de M. Morel.

M. Millerand la combat.

La Chambre renvoie la discussion à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 17 janvier 1901

M. Le Provost de Launay développe une interpellation au sujet de l'attitude du ministre de l'Instruction publique à l'égard des instituteurs, des institutrices et de leurs familles.

L'orateur se plaint de ce qu'une institutrice des Côtes-du-Nord a reçu une lettre de l'inspecteur d'académie lui demandant de fournir des renseignements sur les élections municipales dernières dans sa commune, et sur le rôle joué par son mari, conseiller municipal.

M. Leygues donne les explications nécessaires.

Il est vrai, dit le ministre, que la lettre adressée à l'institutrice n'était pas conçue dans des termes compatibles avec la situation de l'institutrice et le rôle de l'inspecteur : aussi celui-ci a été blâmé. Mais l'institutrice, dans l'intérêt de la commune où on ne la veut plus, sera déplacée.

L'ordre du jour pur et simple est voté, malgré M. Le Provost de Launay.

Puis le Sénat passe au régime fiscal des successions. M. Prévot combat le projet adopté par la Chambre.

M. Waldeck-Rousseau prononce un discours demandant le vote du projet.

M. Labiche maintient son amendement tendant à substituer dans la loi sur les successions le principe de la proportionnalité à celui de la progressivité. Mais par 153 voix contre 115, l'amendement est repoussé.

M. Piot propose d'introduire un tarif qui serait dégressif suivant le nombre des enfants. Mais cet amendement est repoussé par 129 voix contre 99.

Et la séance est levée.

Séance du 18 janvier 1901

Le Sénat reprend la discussion de la réforme des droits de succession.

M. Garreau dépose un amendement tendant à établir deux taux différents pour la taxe successorale suivant qu'il s'agit ou non de parents au delà du sixième degré.

L'amendement est repoussé par 156 voix contre 89.

Un amendement de M. Wadington est également repoussé.

M. Gourju dépose un amendement tendant à l'exemption totale des droits pour les parts successorales égales à 1000 francs quand elles sont en ligne directe ou entre époux, ou entre frère et sœur.

Cet amendement est repoussé par 156 voix contre 116.

Et la séance est levée.

## LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

MM. Zévaès, Viviani et un grand nombre de leurs collègues du groupe socialiste ont déposé l'amendement suivant :

« Art. 13. — Rédiger ainsi cet article : « Les biens dits de mainmorte, meubles ou immeubles, détenus par les congrégations

religieuses, y compris les annexes industrielles et commerciales de ces congrégations, appartiennent à l'Etat, qui en prendra possession immédiatement. Les membres des congrégations religieuses supprimées pourront disposer des mobiliers des chambres et des effets, vêtements et linges affectés à leur usage personnel. L'inventaire sera dressé des bibliothèques, archives, collections, tableaux, objets d'art et copie en sera envoyée au ministre de l'Instruction publique pour être statué par lui sur la vente de ces objets ou sur leur répartition dans les musées et les bibliothèques nationales. Seront mis sous séquestre tous les biens immobiliers aliénés ou hypothéqués par les congrégations religieuses depuis le 14 novembre 1899 et tous les biens occupés par elles à titre de locataire ou autrement pour être statué par les tribunaux compétents sur la sincérité des dites aliénations ou hypothèques et sur les titres de propriété. La propriété ecclésiastique qui a fait retour à la nation sera exclusivement consacrée à la constitution d'une caisse de retraites pour les vieillards et les invalides du travail. »

## Les treize jours

Le ministre de la guerre, entendu par la commission de l'armée, s'est prononcé résolument contre la suppression des périodes de treize jours, mais il a pris l'engagement d'examiner avec attention la question des dates de convocation, qui sont souvent préjudiciables aux intérêts agricoles, notamment dans les pays de vignobles.

Le ministre s'est montré également opposé à la réduction de la durée des périodes de manœuvres pour les réservistes.

On se souvient que la Chambre, au cours de la discussion du budget, avait adopté une motion de M. Derveloy, tendant à réduire ces périodes à vingt jours. M. Gouzy a été nommé rapporteur de cette proposition.

La commission a prié le ministre d'étudier la proposition tendant à exempter des treize jours les sapeurs-pompiers. Cette question sera examinée dans une prochaine séance, avec le projet déposé par le général André dans le but d'assurer le recrutement des officiers de réserve.

## UNE BONNE IDÉE

De la Dépêche :

Il y a juste un siècle, le 18 janvier 1801, le tsar Paul 1<sup>er</sup> proposa, très sérieusement, que les conflits internationaux fussent réglés par les monarques eux-mêmes sur le terrain. Le souverain de toutes les Russies se servait du correspondant du *Hambourg* pour lancer son idée. Cette feuille a publié, le 18 janvier 1801, une lettre officielle de Saint-Petersbourg, conçue en ces termes :

« Nous apprenons que Sa Majesté l'empereur de Russie, voyant que les puissances européennes ne peuvent pas tomber d'accord et désirent mettre fin à une guerre qui sévit depuis onze ans, a l'intention de proposer une réunion de tous les souverains, afin que ceux-ci puissent, par des duels, arranger tous les conflits en suspens. Il désire, à cet effet, que chaque monarque amène avec lui ses ministres et ses généraux les plus capables, qui serviront de témoins. Le tsar a choisi comme témoins M. le comte von der Pahlen et M. le général Koutousoff. »

Cette note produisit une vive sensation en Europe. Ce projet ne reçut même pas un commencement d'exécution, car, deux mois après la publication de cette note, Paul 1<sup>er</sup>

était étranglé par des conjurés de la cour. Depuis, comme auparavant, les souverains ont trouvé plus avantageux — pour eux — de faire s'entrégorger des milliers de sujets, plutôt que d'exposer leur précieuse personne aux risques d'un combat singulier.

La commission internationale d'arbitrage est toute désignée pour reprendre la proposition de Paul I<sup>er</sup> et la soumettre à l'approbation des intéressés.

### Les Prévoyants de l'Avenir

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, a reçu sur leur demande, un certain nombre de membres de l'ancien comité central des Prévoyants de l'Avenir. Il leur a indiqué les modifications que le gouvernement estime devoir être apportées aux statuts pour qu'ils puissent recevoir son approbation, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898.

La principale de ces modifications concerne l'article 19 d'après lequel la répartition des sommes à verser aux intéressés n'était pas proportionnelle aux cotisations versées par chacun d'eux.

Désormais, la pension viagère servie à chaque sociétaire devra être calculée d'après son âge, la totalité des sommes versées par lui, l'intérêt capitalisé et les bénéfices résultant des décès, démissions et radiations, sans que jamais cette pension puisse excéder 360 francs, maximum fixé par la loi de 1898.

En outre, et à titre de mesure de conciliation, le gouvernement autoriserait, en faveur des sociétaires qui n'accepteraient pas la transformation de la société, le remboursement des sommes par eux versées, les intérêts y afférents et la part pouvant leur revenir dans les bénéfices résultant des dons, démissions et radiations.

### Au Transvaal

#### Concentration des Boërs

Lord Kitchener télégraphie : « Pretoria, 16 janvier. — On dit qu'il y a trois mille Boërs concentrés à Carolina. La colonne mobile de Colville a eu un engagement près de Vantonders-Hoek. Les Boërs ont été repoussés avec de grandes pertes. Un détachement de trois cents Boërs est entré hier à Aberdeen et a pillé les magasins. Cent fantassins avec quelques hommes montés sont arrivés le soir. Les Boërs se sont retirés à la vue des troupes anglaises (!) ».

Toutefois, cette retraite des Boërs n'est pas encore prouvée.

## INFORMATIONS

#### Candidature de M. Goblet

Le *Figaro* croit savoir que M. René Goblet, qui vivait depuis un certain temps à l'écart de la politique, posera sa candidature à l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 3 février dans la Somme, département désigné par le sort pour élire un sénateur en remplacement de M. Dumon inamovible, décédé.

#### Mort d'un sénateur

M. Lecour-Grandmaison, sénateur monarchiste de la Loire-Inférieure, est mort, jeudi, à Paris.

Il était né en 1848.

#### Mort de Jules Barbier

On annonce la mort du poète dramatique et lyrique, Jules Barbier, décédé, mercredi, à Paris.

M. Barbier était l'auteur de plusieurs livrets d'opéras, notamment de *Faust*, *Roméo et Juliette*, *Mignon*, *Hamlet*, etc.

Il était né en 1825.

On se rappelle qu'au moment où M. Emile Zola, alors accusé devant la cour d'assises mais non encore condamné, fut suspendu de son grade dans la Légion d'honneur, M. Jules Barbier, estimant que le conseil de l'ordre avait outrepassé ses droits, donna sa démission de légionnaire. Il allait, à ce moment, recevoir la croix de commandeur.

Le conseil de l'ordre l'avisait qu'il ne pouvait donner sa démission, et qu'il était toujours considéré comme officier de la Légion d'honneur. Néanmoins, M. Jules Barbier cessa de porter la rosette, et la lettre de

faire part annonçant sa mort n'indiqua pas son titre de légionnaire.

#### Les 1.000 francs de M. Lasies

Le *Figaro* raconte cette historiette :

On a peut-être oublié — notre pauvre cerveau retient si peu les grands événements ! — que l'autre jour, à la tribune, M. Lasies déclara qu'il donnerait bien 1,000 francs pour posséder une photographie dont on lui avait parlé et qui représenterait M. Waldeck-Rousseau causant avec le Père du Lac.

Le président du conseil, frappé de ce propos, se mit à rechercher dans ses collections un instantané que Mme Waldeck-Rousseau elle-même avait pris à Pontchartrain le seul jour où le Père du Lac s'y trouva. Il la découvrit ! En effet, au milieu d'un parc, on voit, se tournant d'ailleurs le dos, le président du conseil et le célèbre Père jésuite.

Un fin sourire éclaira la figure sérieuse de M. Waldeck-Rousseau, et, sans tarder, il appela un de ses amis et lui dit :

— Voulez-vous me faire le plaisir de porter de ma part à M. Lasies ce portrait qu'il souhaite si ardemment ? Vous aurez aussi l'obligeance d'envoyer ensuite à l'Assistance publique les mille francs qu'il vous rendra.

Le député du Gers reçut la visite, contempla le document avec un étonnement ravi :

— De la part de M. Waldeck-Rousseau, dit alors l'envoyé en s'inclinant.

Stupéfaction de M. Lasies. L'envoyé continua :

— Le président du conseil m'a chargé de recevoir de vos mains, au profit des pauvres, les mille francs que vous avez promis.

M. Lasies interloqué de voir son vœu si vite et si galamment satisfait, refusa.

— Mille francs ! s'écria le député du Gers, mais ce n'était qu'une simple façon de parler.

L'envoyé s'inclina en souriant et remporta la photographie, qui a été réintégrée place Beauvau.

M. Lasies a adressé au *Figaro* une lettre dans laquelle il nie avoir jamais promis mille francs pour la fameuse photographie représentant le président du conseil et le Père du Lac. M. Lasies dit que M. Waldeck-Rousseau ne lui a pas envoyé d'émissaire.

#### La Mission Gentil

Le ministre des colonies vient de recevoir du commissaire du gouvernement au Congo français un câblogramme l'informant que M. Gentil est arrivé à Brazzaville le 14 de ce mois en bonne santé.

#### La santé de la Reine Victoria

Les journaux publient la dépêche suivante : Londres, 17 janvier.

On assure dans les cercles bien informés que l'état de santé de la reine Victoria cause de grandes inquiétudes à son entourage.

Les désastres de l'Afrique du Sud, la mort inutile de tant de ses sujets au cours d'une lutte sans gloire, la perte du prestige britannique qui marque la fin d'un règne dont l'Angleterre était si fière jusqu'ici, tout cela a profondément impressionné la reine.

La mort de Lady Churchill a été le coup de grâce. Depuis ce fatal événement, la reine reste des heures entières plongée dans un morne silence et, de même que la reine Elisabeth autrefois, elle néglige souvent de répondre quand on lui adresse la parole.

Ses médecins insistent pour hâter le départ de la reine pour Cimiez.

#### Capturés dans un Égout

Depuis fort longtemps, l'administration des téléphones se plaignait, à la préfecture de police, que des déprédations fort nombreuses étaient commises à son préjudice tant à Paris qu'en banlieue par d'audacieux malfaiteurs, qui ne craignent pas de descendre dans les égouts pour y voler les câbles téléphoniques, qu'ils vont vendre ensuite à vil prix à des brocanteurs. Mardi matin, vers trois heures, un agent en bourgeois, passant sur le bord du canal Saint-Denis près du clos Saint-Quentin, remarqua qu'une plaque fermant la bouche de l'égout avait été déplacée. Il allait la remettre en place lorsqu'il perçut un bruit de voix, provenant du fond même de l'égout. Ne doutant pas qu'il avait affaire avec des voleurs, il alla chercher du renfort et revint bientôt accompagné de trois de ses collègues. Tous descendirent dans l'égout et trouvèrent là quatre individus, qui avaient enlevé plusieurs mètres de

câble et se disposaient à emporter leur butin.

Comme les agents leur coupaient toute retraite, les malfaiteurs, payant d'audace, s'armèrent de revolvers et de poignards et menacèrent de les tuer comme des chiens ou de les jeter dans l'égout, s'ils ne leur livraient pas passage. A leur tour, les agents saisirent leurs revolvers et, les braquant sur leurs adversaires, les menacèrent de leur brûler la cervelle, s'ils faisaient un seul pas. Leur attitude énergique en imposa aux quatre bandits, qui n'osèrent tirer les premiers. Ils se contentèrent de mettre les agents au défi d'aller les chercher. Les gardiens, se rendant compte qu'ils n'auraient pas le dessus avec ces malfaiteurs demeurèrent en présence, tandis qu'un des leurs partait chercher du renfort. Enfin, 8 autres agents arrivèrent et s'avancèrent vers les voleurs, tandis que leurs collègues continuaient à menacer ces derniers de leurs armes.

Après quelque résistance, ils furent solidement ligottés, et les quatre individus, hissés hors de l'égout, furent conduit devant M. Dhomme commissaire de police. Ce sont, Félix Suigein, 25 ans ; Félix François, 30 ans dit Bibi-de-la-Plaine ; Alfred Joly, 33 ans, et Charles Cholos, 27 ans.

#### L'homme coupé en morceaux

On se souvient de cette effrayante affaire que la police n'a pu encore démêler, où le cadavre d'un homme fut trouvé coupé en morceaux. Jusqu'à cette heure, non seulement les coupables n'ont pas été arrêtés, mais encore, l'identité de la victime n'a pu être établie.

Aujourd'hui, une femme, habitant faubourg Maigne, à Limoges, après avoir examiné la photographie de l'homme coupé en morceaux, photographie qui était exposée dans la salle des dépêches de l'un de nos confrères, a cru reconnaître son petit-fils.

Celui-ci, qui exerçait la profession de pâtissier, aurait quitté Limoges il y a six mois environ, se rendant à Nemours, et depuis plus d'un mois on n'a jamais eu de ses nouvelles.

Une enquête va avoir lieu.

#### Fiancée Récalcitrante

Un incident peu ordinaire vient de se produire, avant hier dans la salle des mariages de Constantine. L'officier de l'état civil, le docteur Leroy, procédait aux formalités qui précèdent d'ordinaire la proclamation du mariage. Deux fiancés étaient devant lui, avec les témoins et les familles. Le jeune homme, d'origine algérienne israélite, la future d'origine française et catholique. Au moment où l'officier de l'état civil prononçait la formule consacrée : « Mademoiselle, acceptez-vous de prendre pour époux, etc », la jeune fille se redressa et très nettement prononça ces mots : « Non, monsieur il me répugne. » On juge de la stupéfaction de l'assistance. Le fiancé et sa famille ont disparu très émus. Le père de la jeune fille expliqua alors que le fiancé avait eu vis à vis de sa fille une conduite méprisable et qu'il s'agissait de la réparation que les parents jugeaient nécessaire. Cette affaire a jeté une vive émotion dans la ville, où la famille de la jeune fille est très connue.

#### Distraction macabre

Il est arrivé à un habitant du quartier de la Croix-Blanche à Mont-de-Marsan une fâcheuse méprise, qui vaut la peine d'être narrée. Oyez plutôt :

Un pauvre diable de chiffonnier, nommé Laborde, étant trépassé, sa veuve vint prier un voisin de lui prêter aide et assistance pour habiller le défunt et mettre le corps en bière. Afin d'être plus à son aise pour se livrer à cette lugubre besogne, l'ami complaisant se devêtit de son paletot fit ce qui lui avait été demandé, puis, lorsque le corps fut enfermé dans le cercueil, X... chercha partout le vêtement qu'il avait mis sur une chaise, mais il ne le trouva nulle part, et grande fut sa stupéfaction lorsqu'il apprit d'une autre personne présente dans l'appartement, qu'il avait mis au décédé sa propre veste.

Il fallut déclouer le cercueil et dévêtir le cadavre, car X... avait bien entendu rendre toutes sortes de services, mais pas celui de faire cadeau d'un paletot au décédé. Si jamais le comble de la distraction n'eût pas été trouvé, cet exemple serait, à la rigueur, digne d'être cité.

#### Pilules Suisses.

Exiger le timbre de l'Etat.

## CHRONIQUE LOCALE

### Magne for ever

Germain Magne continue.... ses plaisanteries.

Le joyeux abbé voudrait faire croire qu'il a du courage.

Je lui ai dit mon opinion sur ce point ; elle n'a point changé.

Je lui répète que lorsqu'il portera des culottes et qu'il ne les cachera plus sous une soutane, le Promeneur avisera.

Pour le moment, Magne est et demeure un homme à grand « culot » mais un homme sans culottes.

Et ses affirmations purement électorales sur la « culotte ecclésiastique » ne sont pas faites pour me convaincre, mais pour me faire rire.

Mais pourquoi donc Magne — qui dit être un homme crâne et indépendant — tremble-t-il et endommage-t-il sa... culotte lorsqu'il se trouve en face de M. Albessard et des machinations de ce chanoine ?

Lorsqu'on a avec soi le Pape, Rampolla et... les femmes du diocèse, on ne recule pas devant un chanoine, que diable !!!

LE PROMENEUR

M. Magne répondant à l'indiscret qui nous a communiqué ses « Imprécations » le traite d'imbécile, d'idiot, de bête. Cette façon de répondre à une simple plaisanterie est peut-être très fine. Elle ne fait dans tous les cas pas honneur à l'éducation dudit abbé.

Nous avons fait connaître Magne poète. Nous avons maintenant Magne mal élevé et grossier personnage !

Voilà tout.

#### Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture se réunira dans le lieu ordinaire de ses séances, lundi matin, 21 janvier, à 10 heures.

#### Hypothèques

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Delmas, conservateur des hypothèques à Châteauneuf (Vosges), est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Froment, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

#### Probité

Mlle Francine Uzac, a trouvé sur la voie publique, une broche d'une certaine valeur qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La réclamer au bureau de police ou à Mlle Francine Uzac, 4 rue du Lycée (machines Singer).

#### THÉÂTRE DE CAHORS

##### « L'AIGLON »

Bonne soirée, jeudi, au théâtre. On jouait *L'Aiglon*, de Rostand, et la chose a son importance, puisque nous avons eu comme un reflet de cet art dramatique qui fleurit dans ce foyer éminemment artistique qu'est Paris, un reflet un peu pâli, peut-être, mais plein de vérité et d'expression, un écho sincère de la grande scène de la très grande Sarah Bernhart.

Gardons-nous de juger la pièce : disons seulement que ceux qui l'ont vue représentée par la grande tragédienne comme ceux qui l'ont vue plus modestement à Cahors, conviennent qu'elle émane d'un esprit ingénieux, original et parfois puissant. De là à un chef-d'œuvre, il peut y avoir loin et cependant il y a du chef-d'œuvre, là-dedans.

Or donc, nous avons eu *L'Aiglon* en raccourci et dépourvu de toute la mise en scène qui est, avec la création, presque le gros morceau de l'ouvrage.

Mais il y a une chose qui reste toujours elle-même, c'est le talent du comédien. A ce titre je salue Mile Grumbach, élève et imitatrice de la grande Sarah ; je salue ses charmes physiques, les expressives mobilités de son masque, sa méthode très personnelle quoique copiée sur la manière de dire inventée par son maître. Je rends grâce à M. Volny, qui a tenu le rôle de Metternich et avec quelle netteté ! et à M. Schutz, l'énergique et très vaillant Flambeau. J'adresse enfin mes félicitations à toute cette troupe de bons et consciencieux acteurs.

Le public s'est montré très empressé d'assister à cette représentation, au point de remplir presque hermétiquement la salle,

si bien que regagner sa place quand on l'avait quittée était un véritable tour de force. A noter ce joli mot d'une dame qui trépigne inconsciemment, mais furiusement les pieds d'un innocent spectateur : « Mais prenez donc garde à mes pieds, je vous en prie, Monsieur. »

Le bon spectateur à pardonné... pour l'amour de Rostand.

A signaler aussi cette requête de mes voisins, (un ménage venu d'assez loin pour assister à l'Aiglon).

« Le foyer, Monsieur s'il vous plaît ? — Sur le palier, à droite, Madame. — Mais, Monsieur, jamais je n'entrerai là, c'est fermé ; et puis, où va-t-on là dedans ? » Et de fait, la dame avait raison ; pourquoi ne pas ouvrir les soirs de spectacle toutes grandes les portes du foyer qui en temps ordinaire sert de vestibule au cercle ? Il me revient que le contrat avec le cercle affecte spécialement cette salle au service du théâtre comme foyer les soirs de spectacle. Pourquoi ne veillerait-on pas à ce que l'ouverture des portes, l'éclairage et le chauffage du foyer soient effectués comme les autres services du théâtre par ceux à qui incombe ce soin ?

Enfin en regardant ce public nombreux, élégant dont beaucoup avaient payé leur place très cher, je me disais que si, parfois, les acteurs se montraient à la hauteur de leur tâche, notre pauvre théâtre n'y est pas du tout, mais là pas du tout à la hauteur, lui. La commission municipale, s'il y en a une, chargée du théâtre ne pourrait-elle pas lui faire l'aumône au moins de quelques reprises à ses pauvres décors, de quelques coups de pinceaux réparateurs par-ci par-là. Que diable ! les amateurs de spectacle et, ils sont parfois nombreux, ont droit à quelques égards ! Si on a fait beaucoup pour notre salle en la dégaugeant, il reste encore quelques détails à entretenir ou c'en est fait de sa coquetterie. Je vous signale à ce propos ce malencontreux passage situé au milieu du balcon des premières et qui gêne si lourdement l'harmonie du cintre en empiétant sur l'ancienne grande loge de face et pas du tout sur la voisine.

Je demanderais bien enfin pourquoi les spectateurs du parterre n'auraient pas comme jadis un dossier pour s'appuyer, pourquoi en un mot on ne rendrait pas au parterre ce confortable auquel ont droit des personnes, souvent en grand nombre des dames, ayant payé leur place de un franc cinquante à deux francs. Mais je craindrais d'être trop exigeant et puis pourquoi récriminer aujourd'hui puisqu'on est allé au théâtre en foule jeudi et qu'on y a vu une bonne pièce jouée par de bons acteurs ? X.

Jeunesse socialiste de Cahors

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les membres du Comité de la Jeunesse socialiste de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi, 19 janvier, à 8 heures du soir, au local habituel.

Ordre du jour :

Renouvellement du bureau ; le prochain

congrès de la Fédération socialiste du Lot ; nomination d'une commission de propagande ; compte rendu financier, questions diverses.

Vu l'importance de cette réunion, tous les adhérents au comité doivent être présents.

Le Secrétaire

Léon MARMIESSE

Accident

Ces jours derniers, vers 3 heures de l'après-midi, les ouvriers maçons qui travaillent à l'hospice, construisaient un échafaudage, lorsqu'un madrier d'un poids très lourd, est tombé d'une hauteur de 50 centimètres, sur la tête du nommé Max, maçon, lui faisant une blessure assez grave.

Transporté à la pharmacie de l'hôpital, Max a reçu les premiers soins que nécessitait son état, qui, aujourd'hui est assez satisfaisant.

Quelques jours de repos néanmoins seront nécessaires pour son rétablissement.

Musique du 3<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DU 20 JANVIER 1901

Allegro Militaire	Gaillard
Le Calife de Bagdad, Ouv <sup>re</sup>	Boieldieu
Vénétia, valse	Desormes
Mig on, fantaisie	Thomas
Bella, mazurka.	Waldteufel

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 19 janvier 1901

Mariages

Gisbert Osgard, cultivateur et Marty Marie, fille de service

Décès

Lagrèze Jean, cultivateur, 57 ans, célibataire, à l'Hospice.

Garrigues de Flaujac Fabien, propriétaire, ancien préfet du Lot, 91 ans, rue du Lycée, 44.

Arrondissement de Cahors

CAILLAC. — Suicide. — Mardi dernier, un jeune domestique, F. D..., de Caillac accusé d'avoir dérobé à ses maîtres la somme de 200 fr. et menacé d'être poursuivi, s'est pendu dans une remise.

Les gendarmes de Luzach, assistés du docteur Valat, ont procédé aux constatations d'usage et reconnu que toute idée de crime devait être écartée.

PRAYSSAC. — Ligue Républicaine. — On nous écrit :

A la veille de soumettre à la libre discussion des républicains de l'ancienne circonscription de l'arrondissement de Cahors les statuts de la Ligue d'action démocratique, nous tenons à répéter que tous les républicains présents à la dernière réunion préparatoire tenue à Prayssac, reconnaissent, d'une voix unanime la nécessité de grouper en un solide faisceau toutes les forces démocratiques.

C'est sur un programme d'action pour le triomphe des principes républicains trop longtemps méconnus, ou oubliés, ou violés, que seront conviés à s'entendre tous les démocrates de nos cantons.

Nous approchons d'une période d'agitation électorale. Les débris des anciens partis essaient déjà de toutes parts, de former, alliant leurs rancunes ou leurs appétits, une bande sans nom, sans drapeau. Il faut que les républicains s'organisent pour s'opposer en rangs serrés à l'assaut des réactions, pour paralyser les efforts de leurs adversaires.

L'union est un devoir : l'union est le gage de prochaines et décisives victoires. Par elle le parti républicain, pourra parler haut et clair : à ses ennemis il criera : « Halte-là. » à ses mandataires « En Avant ! »

Arrêter l'audace des premiers, stimuler, encourager, soutenir, réveiller, s'il le faut, la bonne volonté des seconds, toujours marcher vers le but fixé à la démocratie par les héros de la Révolution française... L'œuvre ne laissera indifférent aucun républicain.

La Ligue d'action démocratique n'est pas encore formée qu'elle soulève déjà de sourdes hostilités. Dérangerait-elle par hasard les plans de certaines ambitions ? Certes elle n'est pas pour plaire aux hommes, qui pour avoir encombré l'antichambre du néfaste Rousset s'investissent naguère d'une autorité abusive, désignant aux colères administratives les meilleurs républicains et aux faveurs les plus avérés réactionnaires. Mais il est temps que le peuple s'affranchisse de toutes les tyrannies et fasse entendre, selon l'expression de Gambetta sa souveraine voix. C'est pour la faire entendre et pour affirmer leur volonté d'agir que les républicains se réuniront en masse le 22 courant dans la grande salle de la mairie de Prayssac.

BULLETIN FINANCIER

Après un début très hésitant, la clôture s'est effectuée en reprise très sensible sur les plus bas cours cotés, des demande très suivies s'étant produites sur l'ensemble des valeurs.

Le 3 0/0 qui était hier à 101,00 dernier cours s'est traité à 101,85 au début pour finir à 101,97, le 3 1/2 0/0 clôture à 103,62 et l'Amortissable à 100,35.

La Banque de France à 3850 n'a pas varié. Le Comptoir National d'Escompte est à 593, le Crédit Foncier est en hausse de 3 fr. cote 665, le Crédit Lyonnais est très demandé à 1118 et la Société Générale à 616.

Le Lyon ferme à 1782, le Nord à 2305, l'Orléans en hausse de 10 fr. au lieu de 1716. Le Suez a passé de 3605 à 3610.

L'Extérieure clôture à 71,72 après 71,55, l'Italien se traite à 93,95, le Portugais cote 23,80, le Russe 3 0/0 1891 est ferme à 86,15, le Turc D s'avance à 23,70 et la Banque Ottomane à 539.

Au comptant, les actions de la C<sup>e</sup> Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène sont l'objet de demandes suivies à 148 et 150.

Calendrier antialcoolique à effeuiller

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque

jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MAISONS A VENDRE

DONT UNE NEUVE

AVEC COUR ET BEAU JARDIN A LA SUITE

SPLENDIDE VUE SUR LE LOT

EN FACE CABESSUT ET SES ALENTOURS

S'adresser, pour visite, rue Labarre n<sup>os</sup> 43, 45 et 47.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1888	1688	0.50 à 0.90	
Vaches.	816	716	0.42 à 0.86	
Taureaux.	228	200	0.42 à 0.70	
Veaux.	1579	1483	0.75 à 1.26	
Moutons.	17768	16000	0.59 à 0.98	
Porcs.	6264	6000	0.72 à 0.88	

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	225	124	50 à 69	
Vaches.	35	30	30 à 47	
Moutons.	961	441	75 à 88	
Porcs.	2554	2523	46 à 51	

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XV

CIGARETTE BIENFAITRICE

Jeté parmi ces b hémiens sauvages aux muscles de fer, qui se battaient comme des tigres et étaient aussi impénétrables que des rhinocéros, la race était trop forte chez Cecil pour qu'il n'eût pas d'influence sur eux, soit par sa patience, soit par son audace.

— Main de femme, mais main de fer, disaient les Roumis en parlant de leur camarade aux habitudes délicates. Une vraie marquise du Faubourg-Saint-Germain, ajoutaient-ils en grommelant avec impatience.

Mais sa valeur opiniâtre ne l'abandonnait jamais, pas plus dans les labeurs du camp, que dans la lutte.

En apparence, on eût juré que le souvenir de la vie aux Gardes du corps était effacé.

L'homme de sang noble, de haut rang, doué de talents, s'il avait voulu les employer, était bien enterré dans les rangs de l'armée d'Afrique, risquant à toute heure d'être jeté dans une tombe sans nom et récompensé de dix années d'un irréprochable service par les

galons de brigadier.

Tous les amis de ses premières années, en le voyant ainsi, auraient affirmé qu'il aurait mieux valu pour lui être jeté tout de suite dans un trou creusé dans le sable après une escarmouche pour y pourrir, que de vivre dans l'obscurité de la pauvre existence d'un volontaire algérien.

Cependant on pouvait douter qu'une autre vie eût fait pour lui tout ce que celle-ci avait fait.

Le point important, lorsqu'on juge une carrière, est de la juger aux effets produits sur le caractère de celui qui l'embrasse. Tout autre eût été aussi bon pour lui et aurait également donné de l'énergie et de la force à l'indolence et à la langueur de sa nature.

Dans son ancien monde, il aurait flâné nonchalamment, dans une atmosphère qui encourageait sa profonde indifférence de toutes choses et suivant son *nil admirari* plein d'indolence, il aurait glissé du raffinement à la mollesse, et de la grâce sans apprêts à l'inertie blasée.

La vie rude et les dangers des campagnes avaient éveillé chez lui le lion assoupi et en avaient fait le meilleur soldat qui se soit jamais rangé sous aucun drapeau.

Il avait tout souffert, tout bravé, tout éprouvé, combattu, aimé, haï, supporté et même joué, en Afrique, avec une force et une vivacité qu'il n'aurait jamais crue possible dans son monde calme, sans passion, et insouciant d'autrefois.

Il avait connu les tortures de la faim, le tourment de la fièvre, l'angoisse de l'orgueil

comprimé, la jouissance sauvage du combat.

Les passions du désert avaient fait de lui un merveilleux soldat... soldat trop loyal pour ne pas s'identifier complètement avec le métier qu'il avait choisi, pour ne pas, très souvent, oublier qu'il avait vécu sous un autre drapeau que le drapeau tricolore qu'il suivait et défendait alors.

La belle et héroïque devise normande de ses ancêtres, gravée au-dessus des portes de Royallieu : *Cœur vaillant se fait royaume*, avait trouvé son application.

Proscrit, réduit à la pauvreté, dépouillé d'un seul coup de toutes ses espérances, il avait accepté son adversité vaillamment et s'était fait à la fois son pays et son royaume dans les cœurs braves, ardents, intrépides, loyaux des hommes qui venaient du Nord, du Sud, de l'Est, et de l'Ouest, poussés par tous les hasards, chassés par toutes les destinées, pour remplir les bataillons de l'Afrique du nord.

Il tourna dans la rue Bab-Azoum et s'arrêta à l'entrée d'une boutique étroite, sombre, encombrée, ressemblant à un bazar du Caire autant qu'au repaire d'un juif dans une ruelle de Florence.

Une tête rusée et parcheminée se tourna vers lui dans l'obscurité.

— Ah ? ah ! bonjour, brigadier Victor ! Cecil, à ces mots, entra.

— En avez-vous vendus quelques-uns ? — demanda-t-il.

Il y avait une légère contrainte et un peu d'hésitation dans ses paroles ; il ne pouvait

évidemment se résoudre à plier son esprit sous le joug du commerce.

La vieille créature ridée, un marchand de curiosités, ricana avec une certaine satisfaction de causer du désappointement à ce beau brigadier aux allures si décidées.

— Pas un. Les poignards fabriqués avec des boulets perdus, ou des flissa avec lesquelles on peut raconter une histoire d'Arabes, se vendent comme du pain ; ils ne font que paraître et disparaître ; mais vos bibelots d'ivoire ne sont d'aucun usage, brigadier.

— Très bien... il n'importe, — dit simplement Cecil, en s'arrêtant un instant devant quelques statuette délicates, objets en miniature, découpés dans un morceau d'ivoire ou dans un bloc de marbre de la grandeur d'un fer à cheval, guirlandes de feuillage, branches de figuier sauvage, figures d'Arabes et de Mures, fines têtes de jeunes filles, de coursiers lilliputiens piaffant comme des Bucéphales.

Tout cela était parfaitement conçu et exécuté. Il avait toujours été doué dans ce genre, quoique, de même que pour tous ses autres dons, il en eût complètement négligé la culture, jusqu'au moment où, jeté à la dérive sur l'océan du monde et forcé de faire quelque chose pour se suffire, il avait remarqué l'adresse des soldats français dans tous les travaux qui pouvaient leur procurer quelques pièces de monnaie ; il avait occupé plus d'une heure pénible à la caserne ou sous la tente en sculptant des riens ; il avait fini par arriver à un résultat satisfaisant.

(A suivre.)

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

V

LE MYSTÉRIEUX COMPAGNON

Il n'y aurait rien de bizarre à ce que quel-  
qu'un du camp fût venu, comme nous, cher-  
cher ici un coin, où ni cris, ni bousculades ne  
troublent son repos ; mais pourquoi prendrait-  
il de telles précautions afin de se dissimuler...  
car cet homme se cache !

L'homme s'était arrêté et tapi contre un  
arbre.

— Que fait-il ? continuait à se demander  
Marcel. Il n'est pas venu ici pour se coucher,  
car il reste debout et semble guetter quelque  
chose... Si c'était un espion ?

Le Français se leva à demi, en évitant le  
moindre heurt qui aurait trahi sa présence.

A son mouvement, Wilhelm et Julio tour-  
nèrent la tête. Marcel porta un doigt à ses lè-  
vres pour leur recommander le silence et se  
dressa. D'un nouveau geste, il invita ses com-  
pagnons à ne pas bouger et s'avança.

L'homme lui tournait le dos. Un de ses bras  
était passé autour de l'arbre dans l'ombre du-  
quel il se dissimulait.

— S'il est venu pour épier, il n'apprendra  
pas grand'chose en restant ici, pensa le Fran-  
çais... A moins qu'il n'attende quelque traître...

Cette idée arrêta Marcel, qui avait eu l'in-  
tention de surprendre l'homme et de l'interro-  
ger brusquement.

De l'endroit où il s'était placé, il apercevait  
au loin les chefs des forces grecques qui se  
séparaient après avoir délibéré. La plupart  
remontaient vers Comboli ; quelques-uns, en  
petit nombre, restaient groupés au bord du  
fleuve. A leur tour, ceux-ci se retirèrent.

L'homme ne bougeait pas.

Marcel commençait à trouver que la faction  
devenait longue et, pour éviter de la prolonger  
outré mesure, allait en revenir à son premier  
projet et aborder ce personnage, quand celui-  
ci lâchant son arbre, fit quelques pas en avant,  
explora la pleine d'un coup d'œil et, avec une  
mimique d'impatience, se retourna pour re-  
garder son poste d'observation.

— Eh mais ! je ne me trompe pas, fit Mar-  
cel. C'est le compagnon du capitaine, celui  
dont la disparition le préoccupe si vivement...  
Ah ça ! que vient-il faire ici ? Je le saurai,  
quand je devrais passer la nuit entière à le  
surveiller.

Marcel ne s'engageait pas beaucoup, car  
l'horizon blanchissait déjà à l'Orient et le scin-  
tillement des étoiles pâlisait dans l'aube nais-  
sante.

Un bruit de pas se fit entendre et, après  
s'être assuré que celui qui venait était bien  
l'homme qu'il attendait, Artaki s'avancait vers

lui.

Marcel n'avait pu voir le nouveau venu  
qu'Artaki lui cachait. Il profita de ce mouve-  
ment pour se pencher et regarder à son tour.  
Il se recula presque aussitôt : un coup d'œil  
lui avait suffi pour reconnaître l'homme.

— J'aurais dû m'y attendre ! fit-il. Il serait  
vraiment extraordinaire qu'il m'arrivât la  
moindre aventure sans que Bakolas y soit  
mêlé !

C'était en effet Gogos Bakolas qui venait de  
rejoindre Artaki.

Quels liens pouvaient exister entre ces deux  
hommes ?

Marcel entreprit de s'en rendre compte par  
les bribes de conversations qui arrivaient jus-  
qu'à lui. Bakolas et Artaki n'étaient qu'à une  
faible distance de lui et rien n'était plus facile  
que de saisir le sens de leurs paroles, d'ailleurs  
rares et nettes.

— Tu m'attendais ? demanda Bakolas.

— Depuis deux heures.

— C'est bien ! Tu es exact.

— Il vous aurait été plus facile qu'à moi de  
l'être aussi.

— Des incidents imprévus m'ont empêché  
de venir plutôt.

— L'imprévu ne m'a pas été épargné non  
plus en route... Enfin, il n'importe ! J'aurais  
attendu plus longtemps s'il l'avait fallu.

— Tu es parvenu jusqu'à ceux vers qui je  
t'avais envoyé ?

— Oui, je les ai rejoints, non sans peine !

— Et tu leur a remis les messages dont je  
t'avais chargé ?

— Sans doute.

— Donne-moi donc les réponses !

— Je vous les donnerai quand vous aurez  
tenu vos promesses.

— Je les tiendrai, n'en doute pas !

— Qu'avez-vous besoin d'attendre ?

— Eh ! l'ami, sais-je si tu ne réclames pas  
le paiement d'un service que tu n'aurais pas  
rendu. La mission était difficile et dangereuse...  
Rien ne me prouve que tu t'en sois ac-  
quitté.

— Voici les réponses, seigneur Bakolas.

Artaki tira de la doublure de sa veste quel-  
ques parchemins qu'il tendit à l'Albanais. Ce-  
lui-ci s'en saisit vivement, mais aussitôt, re-  
prenant un air d'indifférence, il les glissa dans  
sa ceinture sans les lire.

— Et si ce que je t'avais promis, je ne pou-  
vais le tenir ? dit-il avec une froide lenteur.

— L'impossibilité dont vous parlez ne sau-  
rait exister.

— Elle existe.

— Seigneur Bakolas, n'essayez pas de vous  
moquer de moi, ce serait dangereux.

— Des menaces ?

— Non, je laisse les menaces aux femmes.

— Que veux-tu dire, alors ?

— Que je ne vous laisserai pas vous dérober  
et que ce que vous avez promis, vous le tien-  
drez !

— Il ne sera pas besoin pour cela que tu  
uses de violence. Plus que toi encore, j'ai  
intérêt à ne point manquer à ma parole. Mais  
je veux choisir mon heure et cette heure n'est  
pas venue. (A suivre.)

## Bibliographie

### Cent Vingt Dictionnaires de Vulgarisation

Ce qui doit caractériser une encyclopédie vrai-  
ment populaire, c'est non seulement le souci  
constant de la vulgarisation, non seulement l'es-  
prit de méthode, non seulement la préoccupation  
de répandre dans les masses celles des connais-  
sances humaines qui leur sont accessibles, c'est en-  
core l'obligation, la nécessité de produire cette  
vulgarisation à des prix extrêmement modiques.

A cet égard, on peut dire que l'*Encyclopédie  
populaire illustrée du XX<sup>e</sup> siècle* tient le record,  
puisque le prix unique de chacun des cent vingt  
dictionnaires qui la composent est de 1 fr. 10.

Mais cette publication a d'autres mérites in-  
trinsèques sur lesquels je crois utile d'insister.

Je viens de recevoir deux nouveaux volumes de  
cette œuvre : l'*Histoire contemporaine (1871-  
1900)* et l'*Histoire de la Philosophie*.

On sait déjà que tous ces petits dictionnaires  
encyclopédiques ont le très grand avantage de  
présenter chacun un tout pouvant être acheté et  
consulté séparément. C'est seulement dans leur  
ensemble et par des renvois soigneusement ménagés  
que les 120 dictionnaires forment une encyclo-  
pédie populaire suffisamment complète.

Eh bien, le dictionnaire d'*Histoire contemporaine  
(1871-1900)*, sera sans contredit un des plus  
intéressants, un des plus utiles de la collection  
historique. Au vrai, il n'existait pas encore de  
document particulier de ce genre, et c'a été un  
tour de force que de présenter au public un pré-  
cis aussi net et aussi clair de tous les faits impor-  
tants qui constituent notre histoire contemporaine  
de ces trente dernières années.

J'ai lu avec un vif intérêt les articles *Anar-  
chie, Boulangerisme, Chemins de fer du Sud, Clé-  
menceau* (rôle de), *Commune de 1871, Conseil  
municipal de Paris, Dreyfus* (affaire), *Gambetta*  
(rôle de), *Ferry* (rôle de), *Haute-Cour, Instruc-  
tion primaire, Panama, Nationalisme, Radica-  
lisme, Thiers* (rôle de), etc.

La lecture de ces articles et des autres montre  
que ce petit dictionnaire est bien l'histoire de  
l'établissement de la troisième République.

Les efforts du parti libéral et démocratique  
pour réparer les désastres de la guerre, ses lut-  
tes contre les retours offensifs de la réaction, sa  
conquête des générations nouvelles, son travail  
incessant pour dégager les conséquences sociales  
et morales de ses principes, les difficultés que lui  
créent la routine et l'égoïsme des anciennes fac-  
tions, voilà ce que ce petit livre met surtout en  
lumière.

Et, qu'on ne s'y trompe point, le document est  
impartial : il ne cherche pas à cacher les fautes  
du parti républicain ni à diminuer ses adversai-  
res ; mais on sent tout de même que M. E. De-  
nis, le savant professeur de Sorbonne, qui dirige  
la partie historique de l'*Encyclopédie*, voudrait  
évidemment que les lecteurs emportassent de  
cette lecture souvent attachante, une impression  
d'espoir et d'énergie.

Nous faisons bien sincèrement le même vœu.

Quant au petit dictionnaire d'*Histoire de la  
Philosophie*, il a été rédigé sous la direction at-  
tentive de l'éminent Ferdinand Buisson, directeur  
honoraire de l'enseignement primaire.

On conçoit que l'introduction de la philosophie  
dans une œuvre populaire de ce genre présentait  
de grosse difficultés.

Mon impression est que l'auteur les a surmon-  
tées presque toutes : le lecteur trouvera là les  
indications sommaires permettant au penseur et  
au travailleur isolé de faire les premières et in-  
dispensables recherches, de s'orienter dans un  
champ vaste jusqu'à l'infini et de savoir où, à qui

et comment il doit s'adresser pour achever, s'il  
y a lieu, son instruction philosophique.

En définitive, cette publication continue à être  
des plus intéressantes ; nous voudrions seulement  
que l'éditeur arrivât à mettre dans le public un  
minimum de deux volumes par mois. Les ency-  
clopédies sont comme nous : elles vieillissent tou-  
jours trop vite.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine,  
Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 20 Janvier 1901.

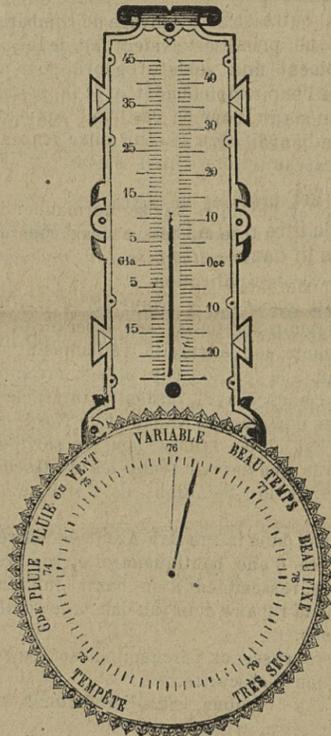
V<sup>es</sup> Nacla : Chronique. — André Theuriet : La  
petite Borine. — Daniel Lesueur Théodore Cahu :  
L'Étang maudit (suite). — Edgy : Génie (fin).  
— Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V<sup>es</sup> Nacla :  
Tirelire et Bas de laine (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée,  
Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson &  
C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain -  
Paris.)

Sommaire du n<sup>o</sup> 1443, du 19 Janvier 1901.

Une maison démontable en bois, par A. de  
Cunha. — Le centre du sommeil, par le D<sup>r</sup> A.  
Cartaz. — Photographie, par G. Mareschal. —  
Nouvelles voitures de la Compagnie des che-  
mins de fer de l'Ouest, par A. R. — Le fabis-  
me, par le D<sup>r</sup> A. C. — Bibliothèque nationale,  
par Charles Lefort. — La neige et les chemins  
de fer, par Paul Aimé. — Signaux Hertzien,  
par M. D. — La fabrication des confitures en  
Angleterre, par L. Genty. — La tempérance  
en Savoie, par O. Jullien. — Chronique. —  
Académie des sciences ; séance du 14 janvier  
1901, par Ch. de Villedeuil. — La voiture de  
Lafayette, par Paul Frick.

Il contient 10 gravures et le bulletin météoro-  
logique de la semaine.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.  
Id. maxima de la veille : 14.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en  
millimètres : 0

## MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en  
France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle  
installation de son *Salon de Coiffure* (Hom-  
mes et Dames). Elle pratique l'antiseptie  
comme aucune maison de Paris ou de pro-  
vince ne le fait encore et elle ne craint, de ce  
chef, aucune concurrence. « **Tout pour  
l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

### LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et  
1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

### ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

## J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en  
toutes dimensions de portraits, gravures,  
pastels, peintures, etc., par tous procédés  
ayant obtenu les plus hautes récompenses  
pour ce genre de travaux, aux Expositions  
universelles, 8 fois hors concours et mem-  
bre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
*Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour*  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

#### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de  
la Loire et aux Stations balnéaires de la  
ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à  
Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe  
63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise —  
Tours — Chenonceaux et retour à Tours —

Loches et retour à Tours — Langeais — Sau-  
mor — Angers — Nantes — Saint-Nazaire —  
Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ*  
Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres,  
sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe  
41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise —  
Tours — Chenonceaux et retour à Tours —  
Loches et retour à Tours — Langeais et retour  
à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris,  
aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai  
d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la  
Compagnie et à toutes les gares et stations du  
réseau d'Orléans pourvu que la demande en  
soit faite au moins trois jours à l'avance.

#### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des  
Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

### Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)  
Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes,  
comportant une réduction de 20 à 40 0/0,  
suivant le nombre des personnes, sont délivrés  
toute l'année, à toutes les gares du réseau  
d'Orléans, pour les stations thermales et hi-  
vernales du Midi, sous condition d'effectuer  
un parcours minimum de 300 kilomètres (aller  
et retour compris), et notamment pour :  
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte),  
Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-  
Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les  
jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et  
hivernales des Pyrénées et du Golfe  
de Gascogne.

### Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)  
Des billets d'aller et retour, avec réduction  
de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
classes sur les prix calculés au tarif général  
d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-  
livrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-  
seau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-  
tions thermales et hivernales du réseau du Midi  
et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte),  
Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-  
Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non com-  
pris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

## LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès,  
en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat,  
en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite  
ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3 Allées Fénelon à Cahors (Lot)